

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 75
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cen-
suré. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 FÉVRIER

Chronique générale.

A la séance de samedi, à la Chambre des députés, M. Journault, prenant possession de l'union républicaine, a déclaré que les séminaristes ne devaient pas être dispensés du service militaire; il a fait l'éloge de la politique chinoise de M. Ferry et a dit que le remède de la crise ouvrière était dans l'effort vers le progrès.

Dans la même séance, M. Andrieux a posé une question au ministre de l'intérieur, et réclamé des explications sur la conduite du préfet d'Avignon. Ce fonctionnaire, du nom d'Assiot, ancien préfet d'Angers, s'est permis de traiter, de la façon la plus grossière, le tribunal de commerce d'Avignon qui venait lui présenter les compliments d'usage. MM. Waldeck-Rousseau et Ferry ont essayé de défendre leur agent: ils n'ont réussi qu'à s'attirer une réplique fort piquante de M. Andrieux.

La Chambre a déclaré d'urgence le projet de loi du général Lewal tendant à la libre fabrication et au commerce des armes et munitions de guerre et de tir.

La Chambre des députés vient d'être saisie d'un amendement portant plusieurs signatures d'extrême gauche et destiné à assurer le secret du vote.

Cet amendement propose d'insérer dans le projet de loi concernant le rétablissement du scrutin de liste un double article dont voici l'économie.

Chaque électeur devrait, à peine de nullité du suffrage exprimé, enfermer son bulletin sous une enveloppe. Les municipalités seraient tenues de faire déposer dans une armoire et près de la porte d'entrée de la salle du vote des enveloppes opaques et uniformes. L'électeur, en entrant dans la salle,

prendrait une enveloppe, y introduirait son bulletin, montrerait l'enveloppe au président et la déposerait lui-même dans l'urne.

Encore que le système soit un peu compliqué, nous féliciterions ses auteurs si nous ignorions qu'ils ont obéi à une préoccupation tout autre que celle du respect du suffrage universel.

Mais non, ce vertueux souci de la liberté et de la sincérité du vote résulte de ce fait que l'extrême gauche, ne devant pas tenir les urnes, veut prendre ses précautions contre les tricheries opportunistes. Ah! si elle détenait le pouvoir!

Voilà les amis de M. Jules Ferry. Comme ils manifestent moins d'enthousiasme à l'endroit de la liberté électorale! Voilà cinq ou six ans qu'une proposition de loi relative au vote sous enveloppe est enfouie dans les dossiers parlementaires; et il ne nous paraît pas prouvé que l'exhumation pratiquée par l'extrême gauche sera suivie d'une résurrection.

Aussitôt après la validation au Sénat, il y aura un mouvement administratif assez important dans lequel seront compris plusieurs préfets et sous-préfets.

En plus des préfets des Bouches-du-Rhône et de la Seine-Inférieure, on cite ceux de la Vienne et de la Creuse.

Parmi les sous-préfets, il y aura plusieurs révocations et mises en disponibilité. Plusieurs de ces derniers n'auraient pas su, affirme-t-on, appliquer la loi lors du tirage au sort.

M. Rouvier continue à jurer ses grands dieux à ses électeurs qu'il s'opposera de toutes ses forces à l'adoption du relèvement de 3 francs de droits sur les blés, mais il ajoute qu'il désespère de triompher, le ministère paraissant rallié aux idées de M. Méline, et qui dit majorité du ministère dit majorité de la Chambre.

Nous croyons que M. Rouvier joue une petite comédie de désespérance. Ce ministre

sait parfaitement que le cabinet, tout en se ralliant à ce relèvement de 3 francs, d'ailleurs nul pour cette année et insignifiant pour l'avenir, n'a en vue qu'une plate-forme électorale pour 1885 et n'abandonne aucune des utopies économiques qui ont mis à bas notre agriculture et notre industrie.

On veut pouvoir dire cette année aux électeurs ruraux: « Vous voyez, voilà déjà un petit commencement. Les bestiaux viendront plus tard. On s'occupe de vous. Vous avez bien tenu jusqu'ici, vous tiendrez encore. Prenez patience et renommez-nous. »

Puis les élections faites on entonnera une autre gamme.

Si le cabinet avait vraiment la sollicitude de notre protection nationale, il couperait le mal dans sa racine et ne balloterait pas de Rouvier en Méline.

Le vrai, c'est qu'il traite nos productions comme cet avaré traitait sa jument qui est morte de faim juste au moment où elle s'habitua à ne pas manger.

LE BUDGET DE 1886.

Le dépôt du budget de 1886 sera effectué aussitôt après le vote de celui de 1885, actuellement soumis au Sénat.

Dans ce budget, établi d'après celui de 1885, il ne sera fait mention ni de taxes nouvelles ni d'emprunt.

Le gouvernement compte sur le rendement de la surtaxe des blés pour en assurer l'équilibre, lequel rendement serait de vingt-quatre millions approximativement.

Ce que le gouvernement ne peut pas prévoir, c'est le déficit résultant de l'expédition de Chine. Par conséquent, sa prétention de n'avoir recours ni à un emprunt ni à des taxes nouvelles n'est qu'un leurre auquel personne ne se laissera prendre.

LES TROUPES DE L'EST.

Une importante modification dans l'emplacement des troupes du 6^e corps d'armée aura lieu dans le courant de cette année.

La 4^e division indépendante de cavalerie,

dont le quartier général est à Meaux, va tenir garnison dans les villes de l'extrême frontière, à Verdun, Sedan et Sainte-Menehould.

Cette division se compose des 3^e et 6^e régiments de cuirassiers, actuellement en garnison au camp de Châlons, et des 22^e et 23^e régiments de dragons, en garnison, le 1^{er} à Provins, le 2^e à Meaux.

Il est probable que le 2^e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Versailles, suivra ce mouvement.

LE GÉNÉRAL CARTERET-TRÉCOURT.

Le Journal officiel publie la note suivante:

« Sur la proposition du ministre de la guerre, et vu l'article 649 du règlement du 29 juin 1863 sur l'hôtel national des Invalides, le gouvernement a décidé qu'en raison des longs et glorieux services rendus au pays (43 ans de services, 29 campagnes, 5 blessures, 2 citations) par M. le général de division Carteret-Trécourt, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14^e corps d'armée, membre du conseil supérieur de la guerre et du comité de défense, décédé à Paris, le 5 de ce mois, durant la session de la commission supérieure des commandants de corps d'armée, les obsèques de cet officier général seraient célébrées en l'église des Invalides.

» La cérémonie aura lieu le mardi 10 février courant, à midi.

» Des convocations et invitations seront adressées à qui de droit.

» L'inhumation du corps aura lieu à Romilpout (Haute-Marne). »

Les hommages officiels étaient bien dus à l'officier général que l'armée vient de perdre encore dans la force de l'âge. Le général Carteret-Trécourt n'avait que 64 ans. Il était sorti de Saint-Cyr en 1843. A 25 ans, lieutenant au 56^e de ligne, il gagnait la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Depuis il servit successivement à la légion étrangère et aux zouaves, où il a laissé une réputation

65 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VIII

EN PLAINE (suite).

Aussitôt Cabanis et son collègue regardèrent à droite et à gauche avec des yeux effarés.

— Rouchet? Rouchet? Où est-il, ce Rouchet?
— Vous ne le connaissez pas?
— Non, je ne l'ai jamais vu.
— Mais si, vous l'avez vu!
— Chamais, che vous le dis, moi, monsieur le charcutier.

Et s'adressant à son camarade, qui fumait silencieusement dans un coin, Cabanis répéta son affirmation téméraire:

— N'est-ce pas, toi, que jamais nous n'avons vu ce brigand de Rouchet?

— Non! répondit simplement le gendarme.
— Eh bien, je vous affirme, moi, monsieur Cabanis, que vous avez vu Rouget.

— Que chigouffe ce langage, monsieur le char-

cutier? demanda Cabanis, blessé de tant d'insistance.

— Il signifie que c'est Rouget lui-même, en chair et en os, qui vient d'entrer ici et d'acheter des rillettes (1).

Cabanis ouvrit des yeux énormes et se tourna vers son camarade. Celui-ci, au comble de la surprise, ouvrit la bouche et laissa tomber sa pipe, qui se brisa en mille morceaux.

Le charcutier se remit à rire.

Cabanis et son camarade allèrent à la porte, regardèrent dans la rue, ne virent personne, et craignirent d'être victimes d'une plaisanterie de charcutier.

Ils revinrent donc dans la boutique, et Cabanis haussa les épaules.

— Vous dites que c'est Rouchet? demanda-t-il.

— Mais oui, j'en suis sûr. Je le connais depuis longtemps.

— Eh bien! qu'il aille au diable!

— Ma foi, oui, reprit l'autre gendarme; il y a assez longtemps que nous courons après lui: qu'il aille au diable!

Et les deux amis reprirent leurs places:

— C'est ma pipe que je regrette, dit le gendarme. Ai-je été sot d'ouvrir ainsi la bouche.

— Conchole-toi, mon vieux; ch'en ai une autre

(1) Historique.

que che te donnerai.

Cependant Rouget n'était pas allé au diable, suivant l'expression de Cabanis. Il était simplement allé chez Fauchaux, le charpentier. Il ne trouva que sa femme, à qui il put donner des nouvelles de son mari, la prévenant que peut-être serait-il arrêté par le vieux Michel, en compagnie du Potard et de Besson.

Puis il alla chez Fauchaux, le fermier, qui le féta joyeusement et lui donna une bouteille de vieux vin.

Enfin, pour dépister les gendarmes, Rouget se rendit sur les bords de la rivière et franchit la Sarthe au moulin de Pendu, dans le bac du père Hervette.

Ce père Hervette était un ancien chasseur qui avait beaucoup connu le père de Rouget et fut très-heureux de revoir Louis.

— Sois tranquille, mon garçon, sois tranquille, lui dit-il, tout en poussant son bateau. Je vais te mettre en sûreté, moi. Quand tu voudras passer, soit d'un côté soit de l'autre, tu n'auras qu'à crier de certaines façons, comme cela: ah! ah! ah! ah! quatre fois, et le père Hervette arrivera tout de suite.

— Merci, père Hervette, répondit Rouget. J'espère que les gendarmes ne me prendront pas de longtemps.

— Non, non, et puis, ils n'ont pas ton désignation, mon garçon: tu n'as rien à craindre. Ils

croient que tu as une grande barbe. Rase-toi de frais tous les jours. Tu vas donc quitter les forêts?

— Oui, Je viens en plaine.

— Tu as raison.

— La seule chose qui m'inquiète, c'est la façon dont je vivrai.

— Eh bien, mon garçon, le père Hervette n'est-il pas là, pour un coup? Sois tranquille, le fils de mon vieux ami Jean Rouget trouvera toujours du pain chez moi.

— Merci, répondit Rouget, très-ému, en serrant la main du vieillard.

A ce moment, des cris se firent entendre sur l'autre rive.

Le père Hervette se retourna vivement.

C'étaient deux gendarmes, Vasseau, le brigadier, et Martineau, qui partaient pour une tournée de nuit.

Rouget se dressa dans le bateau.

— Je suis trahi! dit-il à mi-voix.

Mais le père Hervette était fort calme.

— Non, mon garçon, tu n'es pas trahi. M. Vasseau m'appelle comme à l'ordinaire. S'il savait que c'est toi que je conduis, il crierait autrement. Je vais leur jouer un tour de ma façon. Quant à toi, Rouget, saute à terre, et va-t'en d'un pas tranquille. Je te réponds que Vasseau ne passera pas.

— Comment?...

— C'est mon affaire. Allons, va, et au revoir!

légendaire. Il était colonel du 4^e zouaves pendant la guerre de 1870 et fut grièvement blessé à Sedan, après s'être distingué auparavant, à Reischoffen. Nommé général de brigade le 12 août 1870, il prit, sitôt la paix conclue, le commandement de la subdivision de Tlemcen; il alla commander la subdivision de Constantine.

Promu divisionnaire en 1875, placé ensuite à la tête du 2^e corps d'armée à Amiens, en 1884 il devint gouverneur de Lyon et commandant du 14^e corps.

On peut dire qu'il a organisé d'une façon nouvelle, aussi solide que remarquable, la défense des Alpes; c'est à lui qu'on doit l'inauguration des manœuvres de montagne.

Le général Carteret-Trécourt était grand officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur de la guerre et du Comité de défense.

LE MEETING ANARCHISTE

Les anarchistes ont annoncé une manifestation pour aujourd'hui lundi. En prévision de cette journée, le gouvernement s'est livré dès hier à de nombreuses perquisitions et arrestations.

Place de la Bourse, la police a interdit le « club en plein vent » qui se tenait chaque soir dans le jardin.

C'est là que les anarchistes Leboucher et Murjas, le premier; condamné récemment, le second, rédacteur à la *Bataille*, ont été arrêtés, à quatre heures et demie du soir, au moment où ils distribuaient le manifeste convoquant les ouvriers sans travail au meeting de lundi soir sur la place de l'Opéra.

Ces prospectus avaient été déposés dans une chambre du quartier des Ecoles.

La préfecture, en ayant eu connaissance, avait apposé des agents pour saisir la totalité des imprimés, quand on viendrait les prendre, afin de les répandre dans Paris. Mais les compagnons anarchistes flairèrent les agents et enlevèrent les prospectus par petits paquets, qu'ils dissimulèrent facilement sous leurs habits.

Puis ils se sont répandus dans les divers quartiers de Paris, où les gardiens de la paix ont eu à désagréger de nombreux rassemblements dans la journée d'hier.

La préfecture de police ayant appris qu'une réunion des organisateurs du meeting devait avoir lieu dans la soirée chez un marchand de vins, à la salle Renaudin, 44, rue Coquillière, où les anarchistes s'assemblent fréquemment, des mesures furent prises pour procéder à leur arrestation.

Vingt-trois anarchistes étaient réunis là, se partageant une grande quantité des imprimés qu'ils devaient distribuer dans Paris et spécialement dans les ateliers.

Tous furent mis en état d'arrestation et conduits au Dépôt. Aucun ne résista. Quelques-uns d'entre eux ont été trouvés porteurs de revolvers, de casse-tête et de coups-de-poing.

Malgré toutes ces arrestations, les anarchistes paraissent résolus à se réunir au-

jourd'hui, place de l'Opéra, et à faire ce qu'en style révolutionnaire on appelle une journée.

Une laïcisation.

C'est le 1^{er} février que l'hospice des Incurables d'Ivry a été laïcisé, malgré la pétition signée par la grande majorité des pensionnaires. On a vu avec quelle majesté de pacha dédaigneux le directeur de l'Assistance publique a répondu, dans le sein du conseil municipal, au docteur Desprès, qui s'efforçait de faire valoir les réclamations et les doléances de ces pauvres gens. S'ils n'avaient rien dit, on aurait invoqué leur silence comme un argument victorieux. Ils ont parlé; on les traite de plébiscitaires, et on laisse entendre que ce sont des idiots, des esprits faibles et imbeciles, incapables de savoir ce qu'il leur faut et de comprendre leur bonheur. Quant au rapporteur du conseil, il n'a même pas essayé de répondre, sinon en proposant un vote qui blâmait l'administration de ses retards. La mort sans phrases est dans les traditions jacobines.

Une grande agitation régnait, ces jours derniers, dans le vaste hospice. Sur presque tous les visages encore capables d'expression, se lisaient le trouble et l'inquiétude, des groupes se formaient dans les salles et les cours, où l'on discutait avec animation, et parfois un orateur à la tête branlante et à l'organe chevrotant prononçait un speech applaudi par de pauvres vieilles mains tremblantes. On se taisait en voyant approcher une Sœur, et tous les fronts se découvraient sur son passage, avec un redoublement de respect, mêlé de tristesse.

M. Peyron a osé dire que l'influence des Sœurs s'était exercée pour le racolement des signatures et qu'on avait distribué dans ce but des faveurs aux vieillards. Le mensonge est complet. Parmi ceux qui savent ce que c'est qu'une Sœur de charité, pas un seul n'a pu croire à une manœuvre si contraire à toute leur manière d'être et qui jure avec leur caractère, avec leurs habitudes. Les promoteurs, on les connaît et ils ne se cachent pas, — l'un surtout n'a pas craint de s'exposer à toutes les foudres administratives en livrant son nom à la publicité et qui a déjà reçu des menaces d'expulsion, ou tout au moins de déportation dans un autre établissement. Ce sont trois infirmes, dont un aveugle et un cul-de-jatte. Le cul-de-jatte, porté sur les épaules de l'aveugle, comme dans la fable de Florian, est venu lui-même transmettre la pétition aux journaux conservateurs et religieux. Non-seulement les Sœurs n'y sont absolument pour rien, mais on s'est caché d'elles. On le sait parfaitement à l'Assistance publique. Les pensionnaires de l'hospice sont des vieillards timorés, qui craignent avant tout de perdre leur dernier asile en s'exposant aux rigueurs de l'administration, et cependant, sur le nombre total de ceux qui étaient capables de signer, il n'y en a pas cent qui n'aient trouvé dans leur reconnaissance pour les

Sœurs le courage de surmonter leurs craintes.

Il suffit d'avoir passé une heure à Ivry pour être absolument certain que le remplacement des Sœurs par des infirmières laïques sera un véritable désastre. Sur un peu plus de deux mille habitants, l'hôpital en compte une centaine, et il y en a plus de 800 paralytiques, gâteux, exigeant des soins assidus, incessants, malernels. Cinquante environ sont incapables du plus léger mouvement. Il faut les faire manger et boire, les habiller et les déshabiller, les moucher, les laver, les peigner, les nettoyer dans leur lit, se livrer, en un mot, pour chacun d'eux à une besogne répugnante, où l'on ne peut être soutenu que par un sentiment surnaturel de charité. J'ose affirmer qu'il ne se trouvera pas une infirmière laïque, si dévouée qu'elle puisse être et à quelque prix qu'on la paye, capable de donner régulièrement, sans se lasser et sans faiblir, à certains malades les soins dont ils ont besoin. Si, par miracle, il s'en trouve une, il ne s'en trouvera certainement pas deux, à plus forte raison pas dix, pas cent. On laissera les malheureux croupir dans leur ordure. Négligés à tout le moins, injuriés, rudoyés, brutalisés s'ils se plaignent, il leur faudra payer clandestinement les services que leur prodiguait sans compter la fille de Saint-Vincent de Paul.

Il y avait à Ivry 70 Sœurs, faisant toute la besogne, sans auxiliaires que des garçons de salle. Combien faudra-t-il de laïques pour les mal remplacer? On a dit plus d'une fois que ce qui caractérisait ce modèle des hospices, c'était l'impossibilité d'y rien critiquer. Le ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau, proclamait en propres termes au Sénat, il y a un peu plus d'un an, dans ce jargon bizarre qui constitue la langue ministérielle, qu'il ne fallait pas songer pour le moment à y remplacer les Sœurs: il ne faisait aucune difficulté de le reconnaître, suivant ses propres expressions. Que dis-je? le directeur actuel de l'Assistance publique lui-même, après avoir fait, vers la fin de décembre, une visite aux Incurables, dans l'espoir de trouver les Sœurs en faute, était contraint de constater tout haut qu'il n'y avait pas l'ombre d'un reproche à leur adresser et que ce serait folie de vouloir les chasser d'une place qu'elles seules pouvaient si bien remplir. Et quarante-huit heures après, cédant aux injonctions radicales, il dénonçait le traité!

Voilà comment les choses se pratiquent dans le monde officiel. Périront tous les vieux d'Ivry plutôt qu'un principe, — et la laïcisation est un principe, le plus sacré de tous.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le ministre de la guerre a reçu hier matin les deux dépêches suivantes du général Brière de l'Île:

« Hanoi, 4 février, 8 h. soir.
» Nous avons attaqué à midi un système

dizaine de minutes, puis, riant de bon cœur, il prit au fond du bateau une autre perche et ramena rapidement son bac à la rive!

— Voilà un joli tour! murmura-t-il en attachant son bateau. Je crois que le père Rouget n'aurait pas fait mieux. C'est Fauchoux qui rira, quand je lui conterai l'histoire.

Pendant ce temps, Rouget se dirigeait rapidement sur Brissarthe et Châteauneuf. Plus d'une fois, sur sa route, il rencontra des gendarmes qui revenaient de leurs tournées, mais qui ne le regardèrent même pas.

Le braconnier, de son côté, avait hâte d'atteindre son but. Cette course prodigieuse l'avait épuisé et ses jambes le faisaient souffrir.

Il demanda l'hospitalité dans une ferme voisine de Châteauneuf-sur-Sarthe, et dormit quelques heures d'un sommeil agité et févreux. Pais, dès l'aube, il reprit sa route, traversa le bourg, passa de nouveau la rivière sur le pont et arriva à Étriché vers dix heures du matin.

On a peine à croire qu'un homme ait pu faire tant de chemin en si peu de temps, mais tous les récits sont d'accord sur ce point.

Rouget se dirigea aussitôt vers une maison qui appartenait à de proches parents de sa femme, et il y reçut l'hospitalité la plus bienveillante.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

de trois forts commandant le camp retranché de Dong-Song.

» Ces forts ont été brillamment enlevés.
» Les troupes ont été admirables de précision, d'entrain et de vigueur.

» La nuit a arrêté leur élan.

» Elles continueront leur marche à la pointe du jour sur Dong-Song et la route de Lang-Song.»

« Dong-Song, 6 février, 2 h. soir.

» Tout le camp retranché de l'armée chinoise de Dong-Song est entre nos mains.

» Nos pertes sont minimales.

» L'ennemi est rejeté sur la route mandarine.

» Nous ne sommes plus qu'à deux marches de Lang-Song, mais nous sommes obligés de nous arrêter pour faire reposer la troupe et nous ravitailler.»

Le ministre de la marine a reçu les nouvelles suivantes de l'amiral Courbet, datées de Kelung, le 3 février:

« Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, nos nouvelles positions ont été attaquées par un ou deux mille Chinois. L'ennemi, vigoureusement repoussé, a laissé plus de 200 cadavres sur le terrain, parmi lesquels ceux d'un officier européen et de plusieurs mandarins.

» Nos pertes sont de un soldat tué, un blessé légèrement.

» D'après les renseignements des Chinois, ils auraient eu, du 25 janvier au 1^{er} février, 700 tués ou blessés.»

KELUNG-KHARTUM.

Entre Khartum et Kelung, la distance est grande; l'amiral Courbet et le général Brière de l'Île n'ont rien de commun avec les généraux Gordon ou Wolseley; et le Mahdi ne connaît vraisemblablement même pas l'existence de Kiang-Li.

On nous permettra donc de dire, en employant une expression populaire, que le rapprochement fait par les journaux officiels du matin entre la guerre du Soudan et la guerre du Tonkin est légèrement tiré par les cheveux.

On nous fait remarquer que, « tandis que les troupes républicaines sont victorieuses à Kelung, les troupes royales de l'Angleterre sont battues à Khartum? »

Nous répondrons d'abord que, très-malheureusement, il ne résulte pas, des dépêches officielles elles-mêmes, que les troupes françaises — et non républicaines — soient si victorieuses que cela à Kelung.

Nous dirons ensuite que la situation des Français au Tonkin et des Anglais au Soudan diffère absolument.

Pour entretenir son aventure, M. Ferry disloque nos cadres, éparille notre flotte, saccage nos arsenaux, ruine notre épargne. Chaque soldat qui succombe là-bas sous le feu ou la maladie est un enfant de la France; chaque pièce d'or jetée dans le gouffre du Tonkin sort de notre escarcelle. Si nous réussissons, nous n'aurons en perspective que la fortune de quelques Baviers-Chauffour et une protection qui grèvera notre malheureux budget d'une quarantaine de millions, au minimum, par an, nous donnant en échange des espérances... pour l'an 1900 et tant... La Tunisie est là pour nous instruire.

L'Angleterre, elle, fait la guerre au Soudan avec le sang des Egyptiens, pour la plus grande part, et l'argent des porteurs de la dette égyptienne, *procurum pars magna sumus*. Si, de temps à autre, elle y perd quelques officiers, cela ne cause qu'un très-minime déchet dans ses cadres coloniaux ou européens; sa flotte s'accroît au lieu de diminuer; ses arsenaux s'emplit, ses diplomates ne négligent aucun point de l'horizon; les impôts de ses contribuables n'augmentent pas; et quant aux résultats, si, ce qui d'ailleurs n'est pas encore prouvé, elle renonce à Khartum et laisse le Mahdi en possession du Soudan, elle n'en restera pas moins fermement établie en Egypte.

On chercherait donc vainement une identité de situation entre la France à Kelung et l'Angleterre à Khartum, et pour faire intervenir aussi inopinément le Mahdi en cette affaire, il faut vraiment que l'arsenal d'armements des officiers de M. Ferry soit aussi pauvre, hélas! que nos arsenaux militaires vidés au préjudice de notre sécurité européenne pour de louches aventures.

EDOUARD GRIMBLON.

Rappelle-toi le signal: ah! ah! ah! ah! en frappant sur sa bouche. Et quand tu auras faim, viens chez moi.

— Oui, père Hervette. Merci.

Et Rouget s'éloigna d'un pas tranquille, tandis que le passeur se hâtait de ramener le bateau à l'autre rive.

En quelques bons coups d'épaulé, le père Hervette amena le lourd bateau jusqu'au milieu de la rivière. Il poussait si fortement sa perche, que Vasseau, qui s'était assis tranquillement sur la rive, fut pitié de lui:

— Ne vous tuez pas, père Hervette, lui cria-t-il.

— C'est pour votre service, mon brigadier, cria à son tour le passeur.

— On sait que vous êtes un brave homme, père Hervette, mais nous avons le temps.

A ce moment, le bateau arrivait au beau milieu de la Sarthe: le courant était fort. Aussi le passeur crut-il devoir mettre sa perche presque verticale, puis, après avoir lancé un coup d'œil malin sur la rive, il appuya si vigoureusement sur l'extrémité que la perche se brisa. Le vieillard tomba lourdement sur le bord, mais il se retint sur les mains et ne se fit aucun mal, ce qui ne l'empêcha pas de pousser des cris de douleur et de détresse.

Quand il se releva, il n'avait plus à la main qu'un morceau de bois d'un mètre à peine, et le bac s'en allait à la dérive.

Vasseau et le gendarme s'étaient approchés en courant de la rive.

— Voyez-vous, mon pauvre père Hervette, cria Vasseau. Je vous l'avais bien dit. Vous poussiez trop fort!

— C'était pour votre service, mon brigadier, répéta le passeur d'un ton lamentable.

— Qu'allez-vous faire maintenant?

— Je vais rester dans mon bateau jusqu'à ce qu'il s'arrête à quelque tournant, car je ne puis plus le diriger.

— Alors vous ne pouvez nous passer ce soir?

— Je le regrette bien, messieurs: Vous pouvez me croire... Ah! bien sûr, c'était pour votre service, brigadier; j'ai l'épaulé à moitié brisé, et le genou meurtri.

Pendant que le vieillard se lamentait ainsi, Vasseau délibérait avec le gendarme. Puis ils mirent tous deux le fusil sur l'épaulé et reprirent le chemin de Morannes.

— Au revoir, père Hervette, cria le brigadier, ce sera pour une autre fois.

— Si vous vouliez attendre, cria le passeur. Dans une heure ou deux, je serai peut-être paré.

— Est-il fou, ce père Hervette? murmura le brigadier. En vérité, si ce n'était pas lui, je croirais qu'il se moque de nous.

En disant ces mots, Vasseau disparut dans un chemin creux. Le père Hervette attendit une

ÉVÉNEMENTS DU SOUDAN.

La chute de Khartoum et les difficultés que ce désastre met sur les bras, déjà encombrés, de l'Angleterre, complique singulièrement la question égyptienne et crée au gouvernement britannique une situation dont M. Gladstone et lord Grandville seraient sans doute bien embarrassés de dire dès à présent l'issue probable.

Les préoccupations nouvelles créées par la prise de Khartoum ont naturellement relégué au second plan les négociations poursuivies avec les puissances continentales en vue du règlement de la question au point de vue financier. On annonce cependant officieusement, et sans doute dans le but de rassurer les gens d'affaires, que les négociations continuent sur les bases précédemment arrêtées et aboutiront prochainement.

Tandis que dans toute l'Europe, à côté de manifestations de sympathie sincère pour l'illustre aventurier qui a peut-être payé de sa vie la glorieuse folie d'avoir eu foi dans le gouvernement de son pays, on ne se fait pas faute de juger sévèrement la conduite du ministre anglais, l'Italie ne fait aucune restriction à l'expression de ses sentiments amicaux à l'égard de sa nouvelle alliée.

Toutes les dépêches de Rome sont unanimes à réclamer que l'Italie prête son concours à l'Angleterre dans la mesure de ses moyens, et on télégraphie même aujourd'hui, d'après une nouvelle du *Nabad*, que le gouvernement prépare l'envoi de 12,000 hommes au Soudan.

Une dépêche du Caire annonce que sir Evelyn Baring a télégraphié au gouvernement anglais d'envoyer aussitôt que possible 20,000 hommes de troupes de l'Inde en Egypte.

Londres, 8 février.

En dépit des démentis des journaux, il est aujourd'hui certain que Gordon n'a pas été fait prisonnier lors de la prise de Khartoum par le Mahdi.

Le brave général est mort valeureusement en combattant à la tête des quelques troupes qui lui étaient restées fidèles.

La plupart des compagnons de Gordon ont été tués à ses côtés. On croit que le général s'était retranché dans le palais du gouvernement où il s'est défendu jusqu'à ce que la ruine même de ce palais ait rendu impossible tout espoir de succès.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 février.

Le marché est tout aussi agité que dans la séance précédente, malgré la nouvelle d'une victoire remportée par nos troupes au Tonkin.

Les rentes françaises se sont échangées : le 3 0/0 à 80.65, l'amortissable à 82.50, le 4 1/2 à 109.35. Les actions du Crédit Foncier ont une bonne attitude à 1,325. Les obligations de cette société et surtout celles des emprunts 1879 et 1880 offrent un vil attrait; en même temps que l'intérêt qu'elles produisent diffère peu de celui que l'on obtient avec nos rentes, elles offrent au porteur une participation à des tirages qui se renouvellent tous les deux mois.

La Banque d'Escompte se ressent un peu de la lourdeur des valeurs italiennes.

La Société Générale se maintient à son cours précédent avec de bonnes tendances de hausse.

Les Méridionaux toujours très-demandés à 678.

Le Lyonnais en nouvelle baisse de 2.50 sur le cours d'hier.

L'Italien finit à 97.35, ce cours est peu en rapport avec la solidité de ce fonds d'Etat.

Le Suez à 1,865. Le Panama à 480.

Pas de variations sur les Chemins.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. le Sous-Préfet nous communique la dépêche suivante :

« Orléans, 7 février.

« Préfet Loiret à ingénieur Coust, Saumur.

« Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans le 7 février à 2 heures du matin; il s'est élevé à 4^m 80.»

La baisse a commencé à se manifester à Saumur.

Hier, vers 4 heures, un événement tragique a causé une vive émotion à l'Ecole de cavalerie.

Un jeune élève officier, M. Edmond Na-

lhanson, originaire de Roumanie, s'est renfermé dans l'une des écuries de l'infirmerie des chevaux et s'est tué d'un coup de revolver à la temple. La mort a été instantanée.

Son cadavre a été trouvé par les hommes de service au moment du passage.

On ignore la cause de ce suicide. La veille, ce jeune étranger avait reçu une lettre qui avait paru le contrarier vivement.

Nous publierons, demain, le compte rendu, non officiel, de la séance du Conseil municipal de vendredi soir.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la déclaration d'urgence demandée pour un crédit de 25,000,000 à distribuer aux ouvriers sans travail, repoussée par 237 voix contre 123 :

Ont voté contre : les démocrates Benoist, Bury, Maillé (Alexis);

N'ont pas voté : MM. de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves. — M^r Frepel.

GARE AUX PROMESSES.

On estime à 1,200 le nombre de kilomètres de chemin de fer non classés que le gouvernement se réserve de promettre pendant la période électorale, comme il l'a fait dans l'élection sénatoriale de l'Eure.

Chacun des ministres-députés s'est ménagé, dans son département, ce petit moyen de séduction administrative.

LES CABARETS.

Toutes les fois qu'il y a des élections, la question des cabarets reprend une activité nouvelle. En matière d'élections sénatoriales, elle a sans doute moins d'importance que lorsqu'il s'agit de renommer des députés; mais l'influence électorale de ces établissements dangereux et insalubres n'en est pas moins toujours curieuse à étudier, surtout depuis la liberté absolue donnée depuis la loi de 1880 à ce négoce. C'est ce que vient de faire la *Patrie* dans un article vraiment curieux et instructif :

« La liberté des cabarets a entraîné des résultats dont on ne sent pas assez la gravité. On a beau dire que la statistique est une science en laquelle on doit avoir seulement une confiance limitée, ses enseignements ne sont pourtant pas à dédaigner. Ainsi, il est évident qu'on ne peut lire sans quelque tristesse les deux chiffres que voici :

» Nombre des cabarets en France :

En 1869... 300,000

En 1885... 400,000

» C'est à peu près un débit de boisson par 400 habitants : et comme le quart seulement des habitants, environ, soit 25 sur 100, représentant les hommes, les adultes, fréquentent ces endroits, il suffit donc de 25 consommateurs, en moyenne, pour alimenter, pour faire vivre un cabaret. »

Calculez, d'après cela, les dépenses improductives provoquées par ces innombrables débits, la quantité de boissons inutiles, les trois quarts du temps fretalées et malsaines, qui s'y vend chaque jour, et étonnez-vous, après cela, des progrès incontenables de l'alcoolisme en France, de la dé-moralisation croissante des masses, de l'encombrement des prisons et des asiles d'aliénés.

M. Armand Moreau, percepteur de Martigné-Briand (5^e classe), est nommé percepteur de Jarzé (4^e classe).

Les perceptions de Martigné-Briand et de Varennes sont supprimées.

M. Moussu, Lazare, lieutenant-colonel, chef de la 8^e légion de gendarmerie, est nommé colonel de la 9^e légion à Tours, en remplacement de M. le colonel Boutard, promu général.

NANTES.

Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* :

« Qu'est-ce que cela veut dire ?

» Notre municipalité est à peine reconstituée et elle se disloque de nouveau.

» M. Grélier n'a pas été remplacé; M. Dion, sur qui pèsent des accusations très-graves, est devenu impossible, et voilà que M. Cuny nous abandonne.

» Sur six adjoints, nous n'en avons donc plus que trois.

» M. Cuny, inspecteur des chemins de fer de l'Etat, est envoyé à Chartres.

» Cet avancement aurait été sollicité par M. Colombel pour son premier adjoint. Mais on assure que M. Cuny n'en est rien moins que satisfait.

» Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal va être de nouveau obligé de reconstituer l'administration qui a eu tant de peine à naître. »

LE MANS.

L'*Union de la Sarthe* raconte que M. le curé de Rouessé-Vassé avait donné à réparer un vieux fauteuil à un tapissier du Mans, M. Lucereau. En défonçant le siège de ce meuble, les ouvriers y trouvèrent une somme de 2,000 fr. en or. Ils auraient pu se l'approprier, mais ils avertirent immédiatement leur patron.

A l'*ÉPICERIE CENTRALE*, on vend la Chartreuse blanche, 5 fr. 50; la jaune, 6 fr. 75; la verte, 8 fr. 95 le litre; — l'Anisette Marie-Brizard, 4 fr. 75; l'Élixir Combiar, 3 fr. 90; la Pruneline Gerbaud, 4 fr., et l'excellente liqueur Primat-Galliffet, 4 fr. 50 le litre.

Faits divers.

LE TABAC. — Le *Petit Moniteur de la Médecine* publie, en faveur du tabac, l'amusant plaidoyer que voici :

« Monsieur et cher collègue,

» Votre campagne contre l'abus du tabac me paraît si spirituellement et si intelligemment entreprise, que je ne puis résister au plaisir d'y joindre quelques arguments (j'allais dire quelques escadrons).

» Il est de fait que toutes les fois que j'ai le plaisir de voir un malade atteint d'une maladie infectieuse, je m'octroie le second plaisir de fumer l'herbe à Nicot, pour chasser les miasmes. Je m'en suis toujours trouvé personnellement fort bien, et j'ai tout lieu d'estimer que, grâce à cette pratique délectable (ne pas imprimer détestable), ma femme et mes enfants ne serviront jamais de terrain de culture aux miasmes, intoxiqués déjà par la nicotine, que j'aurai l'agrément de leur rapporter de mes visites ultérieures.

» Mais, non-seulement le tabac est un préservatif contre les miasmes, comme c'est aussi un préservatif bien connu contre les mites, les charançons, les attagènes des pelletteries, les anthrènes de collections, les lépismes, etc., etc.; mais encore le tabac est un préservatif certain contre les rhumes, les angines, les bronchites, les gripes, etc.

» En effet, toutes les fois que, dans le cours de mes visites, j'ai senti le froid humide du soir impressionner désagréablement la muqueuse de mes voies respiratoires, toujours un bon cigare ou quelques cigarettes bien bourrées ont prévenu une affection inflammatoire de ces organes, par la chaleur parfumée qui émanait de mon doux calumet, et aussi, bien certainement, par l'action toute spéciale de la nicotine sur le système nerveux, qui joue un si grand rôle dans les inflammations de toute nature.

» Enfin, quand de retour dans mes foyers, après une journée bien remplie, je relouque, avec des yeux mi-clos, le foyer de ma pipe à court tuyau, je m'endors en songeant avec bonheur que, grâce à ma prodigalité, je fais rentrer dans les caisses vides du Trésor quelque argent, qui permet à nos « dirigeants » de subsister jusqu'au prochain emprunt. Mon innocente manie, après m'avoir rendu heureux, rend aussi quelque service à notre pauvre France.

» Je termine, de peur que le vétérinaire que vous savez, en me voyant la larme à l'œil, n'accuse la nicotine d'un méfait de plus, en mettant sur son compte un prétendu ramollissement cérébral, ou tout au moins une ophtalmie irritative de votre dévoué serviteur.

» D^r BOUGON. »

SOCRATE DISAIT À SES DISCIPLES : « MES AMIS, IL N'Y A PAS D'AMIS. — Voici qui prouve à l'honneur de notre siècle, que si Socrate avait peut-être raison à son époque, il aurait tort aujourd'hui. M. G. DUBREY, à Cousances-aux-Forges (Meurthe), écrivait le 7 janvier 1885 à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « Ma mère avait des éblouissements et elle était toujours oppressée; depuis qu'elle a fait usage de vos excellentes Pâtes Suisses (1 fr. 50) les éblouissements sont pas-

sés ainsi que la suffocation. Une dame de mes amis, M^{me} Garnier-Brivois, a été également guérie des mêmes malaises. J'en ai aussi passé à plusieurs de mes amis qui s'en trouvent très-bien. »

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 9 février 1885,

Le BARBIER de SÉVILLE

ou la précaution inutile

Opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil Blaze, musique de ROSSINI.

Distribution :

Le comte Almaviva.....	MM. Grandville.
Figaro.....	Dechesne.
Bazile.....	Neveu.
Bartholo.....	Bastin.
Pédriche.....	Pascand.
Un officier.....	Demon.
Un notaire.....	Asmire.
Un alcade.....	Boucher.
Rosine.....	M ^{me} Dorian.
Marceline.....	Contrelle.

Au 3^e acte, à la leçon de chant, M^{me} DORIAN chantera la Villanelle de Charles VI.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LECONS DE DANSE

M. Ed. BERTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse, le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désireront l'honneur de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Sommaire du 7 février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Obsèques du commandant Henri Rivière; M. Dupuy de Lôme; Les explosions à Londres; Beaux-arts : *Les vieux parchemins*, tableau de M. Ribot; Le port de Tam-Sui; Le cercle des Patineurs. — Revue anecdotique, par Loredan Larchey. — *Négro* (nouvelle), suite, par Fernand Parabère. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : M. Dupuy de Lôme. — Obsèques du commandant Rivière. — Les explosions de Londres. — Les avalanches dans les Alpes. — Beaux-arts : *Les vieux parchemins*, tableau de M. Ribot. — La guerre avec la Chine. — Sport : le cercle des Patineurs. — Les ruines d'Alhama. — Échecs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

FOURQUOI SOUFFRIR ?

Toutes les personnes qui ont eu une indisposition quelconque de la vessie ou des voies urinaires, qui ont usé de tout, devraient bien essayer les *Véritables Pilules Benzoïques Rocher*, médicament incomparable qui ne nuit jamais, dont l'efficacité est si surprenante que sur 100 malades gravement atteints de gravelle, calculs, pierre, catarrhe vésical, cystite chronique, incontinence et rétention, néphrites et coliques néphrétiques, douleurs et rhumatismes invétérés, migraines et névralgies atroces, etc., etc., 86 ont été radicalement guéris.

Ces pilules, à base d'acalcoïdes de quinquina, qui se désagrègent très-facilement dans l'estomac, calment les fièvres, excitent l'appétit, activent la digestion et en ranimant les forces préservent des épidémies si fréquentes en cette saison.

Envoi franco d'un flacon Pilules Benzoïques contre 5 fr., mandat ou bon de poste adressé pharmacie Rocher, 1, rue Perrée (Temple), Paris.

Le *Traité sur les Maladies de la Vessie, des Reins et des Voies urinaires*, orné de 12 dessins anatomiques colorés, est également envoyé, sous enveloppe, contre 1 fr., mandat ou bon de poste.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

AUX ASTHMATIQUES

Tel est le titre d'un très-curieux petit ouvrage dont la 10^e édition vient de paraître en LIBRAIRIE. On y trouvera d'intéressants détails sur un traitement qui permet d'obtenir sans médicaments la guérison radicale de l'*Asthme*, du *Catarrhe* et de la *Bronchite*. Cette brochure sera adressée gratuitement à tout lecteur de ce journal qui en fera la demande à l'auteur, M. LA TOUCHÉ, 5, rue Bayard, Paris, en y joignant 30 centimes en timbres-poste pour frais d'envoi.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVÉ BODÉT

Les créanciers de la faillite de la veuve Bodet, marchande à Somloire, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 27 février 1885, à dix heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(118) *Le Greffier, GAUTIER.*

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 22 février 1885, à Neuillé, maison Daudet :

- 1° Une maison bourgeoise, sise à Neuillé, avec servitudes, cour, jardin anglais, jardin potager; superficie: 60 ares;
 - 2° Une jolie campagne, sur les bords de l'Authion, au vieux bourg de Vivy, comprenant maison avec rez-de-chaussée et premier étage, jardin clos de murs, servitudes, prés et chausses plantés d'arbres; superficie: 70 ares; pêche très-agréable;
 - 3° Et divers prés et vignes, situés communes de Neuillé et d'Allonnes.
- Pour plus amples renseignements, voir les placards. (89)

MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR

Environ 25,000 kilos de rails, 10,000 kilos de coussinets, 14 wagonnets et roues de wagonnets.

BOURJUGE, rue Leneveu, 13, Angers. (106)

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

Magasins de la Glaneuse

MAISON E. SABATIER

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53 SAUMUR

On demande deux apprentis et un apprenti pour les *MODES*. Conditions avantageuses.

EUGÉNIE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme *nourrice*.

S'adresser à Panvigne, commune de Villebrier. (79)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUTS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

A VENDRE Pommes de terre

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER ATELIER DE MENUISERIE

Dans les environs de Saumur Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A LOUER Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{re} V^e Lardeux, coutelier et bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

- 1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires;

- 2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

- 3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défilent les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

- 4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table of train schedules for Ligne d'Orléans and Ligne de l'État, including departure times for Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, and Poitiers. The table is organized into several sections: 'Ligne d'Orléans' with 'Départs de Saumur vers Angers' and 'Départs de Saumur vers Tours'; 'Ligne de l'État' with 'SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY', 'MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR', 'SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS', 'THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR', 'MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers', and 'POITIERS - MONTREUIL allant à Angers'.